

**Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**ACTORIA  
Ludovic DANTONNY  
05.46.97.28.70  
l.dantonny@charente-maritime.cci.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Actif(ve) non salarié(e)  
Élève sous statut scolaire**Sélection :**

Dossier

**Niveau d'entrée requis :**

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

**Conditions d'accès :**

\* Avoir entre 16 et 29 ans révolus

**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

**Objectif de la formation**

Le BTS Professions immobilières forme des professionnels des services de l'immobilier exerçant leur activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM ou de sociétés de promotions-constructions. Le conseil et le service constituent le socle de leur activité et requièrent la mobilisation de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptables, fiscales, etc. La transaction immobilière vise à assurer le conseil et l'intermédiation entre un offreur (vendeur ou bailleur) et un demandeur (acquéreur ou locataire) d'un bien immobilier. La gestion immobilière consiste à assurer l'administration de biens immobiliers collectifs (gestion de copropriété) ou privés et publics individuels (gestion locative)

**Contenu et modalités d'organisation**

31 h hebdomadaires dont 6 heures consacrées aux matières générales : français et langue vivante étrangère. S'ajoutent des enseignements professionnels (25 h) : conseil en ingénierie de l'immobilier (8 heures hebdomadaires en 1re et 2e années) : droit et veille juridique notamment le cadre et les acteurs de la vie juridique, les droits et les biens, les donations et les successions, le contrat, les techniques de recherche documentaire ; économie et organisation de l'immobilier (le secteur de l'immobilier dans l'économie nationale et internationale), l'architecture, l'habitat, le développement durable (l'évolution de l'habitat et des styles architecturaux, les règles de l'urbanisme...), communication professionnelle (2 heures hebdomadaires en 1re et 2e années) : relations interpersonnelles, relations de groupe... techniques immobilières (12 heures hebdomadaires en 1re et 2e années) : techniques de négociation, de prospection (clientèle), commercialisation de la transaction (contrats de vente...); comptabilité et opérations relatives à la gestion locative, à l'administration de biens, à la gestion de la copropriété (etc.) ; Utilisation des technologies de l'information. Aide à la vie professionnelle (1 heure hebdomadaire en 1re et 2e années) : interventions de professionnels et séances d'information avec les organismes professionnels. La professionnalisation est renforcée sous la forme d'une unité d'initiative locale (1 h hebdomadaire en 1re et 2e années) qui permet l'acquisition de compétences spécifiques, en lien avec l'environnement de l'établissement de formation. Sous statut scolaire, l'élève effectue un stage pendant 14 semaines réparties sur l'ensemble de la formation. NB : pour les élèves non issus de la série STMG, en 1re année, 3 heures de cours supplémentaires consacrées à des enseignements en conseil en ingénierie de l'immobilier, technologies de l'information et de la communication et à la communication professionnelle.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné****Validation(s) Visée(s)****BTS professions immobilières - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)****Et après ?**

Suite de parcours

La finalité du BTS Professions immobilières est l'insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle du domaine immobilier ou en école spécialisée.

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00168217</b>	du 01/09/2020 au 30/06/2022	Saintes (17)	ACTORIA		Non éligible	
<b>00230436</b>	du 01/09/2021 au 30/06/2023	Saintes (17)	ACTORIA		Non éligible	
<b>00263168</b>	du 05/09/2022 au 30/06/2024	Saintes (17)	ACTORIA		Non éligible	
<b>00339725</b>	du 04/09/2023 au 30/06/2025	Saintes (17)	ACTORIA		Non éligible	
<b>00425399</b>	du 02/09/2024 au 30/06/2026	Saintes (17)	ACTORIA		Non éligible	

00512477

du 01/09/2025 au  
30/06/2027

Saintes (17)

ACTORIA

Non  
éligible

